



COMITÉ DIRECTEUR LANA

Compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2016 à Talence

Présents (27) : Daniel Arcuset, Président

Nadia Bali-Abdou, Yoan Cabirol, Christian Charpentier, Georges Couteau, Hélène Denechau, Jacqueline Dolosor, Nicole Duclos, Marie-Claude Durranc, Samuel Edimo, Éric Fradin, Marie-Anne Gorichon-Dias, Françoise Jeante, Joël Jollit, Maité Lafourcade, Philippe Lafourcade, Antoine Lavabre, Martine Laval, Alain Magne, René Meyer, Gérard Pajot, Martine Prévost, Éric Raul, Jean-Pierre Rouquier, Pierre-Yves Viillard, Daniel Viaud, Yves Vignau

Excusés (4) : Jean-Marie Balaire (*pouvoir à Pierre-Yves Viillard*), Patrick Gaumondie (*pouvoir à Daniel Arcuset*), Marilyn Georgel (*pouvoir à Yves Vignau*), Nicole Lassignardie (*pouvoir à Françoise Jeante*)

Membre de la CSOE :

Présente : Véronique Ferrier

Excusées : Cathy Coutant, Aline Ligeron

Absentes : Laurence Fourcade, Josiane Roynel

Début de la séance (10h10) ; Fin de la séance (12h34)

Le Président accueille les membres présents, fait part des excusés et des pouvoirs, propose un tour de table afin que chacun se présente.

1- INTERVENTION DU PRÉSIDENT

« C'est la première réunion du premier Comité Directeur de la LANA. L'instant, le moment, n'en sont que plus solennels et, toute mesure gardée, historiques ».

Ce Comité directeur, dans sa composition, est le résultat du vote des représentants des clubs issu des urnes selon un nouveau mode de scrutin : le scrutin de liste ; scrutin de liste majoritaire. Une première dans la « vie » des Ligues. Première que la Fédération vivra aussi le 17/12.

La démocratie s'est exprimée. La campagne électorale a été ce qu'elle a été ; c'est du passé. Regrettons toutefois que certains propos, certains écrits n'aient pas été à la hauteur honorable de ce que l'on attend de la vie associative et des enjeux. Les deux projets se suffisaient à eux mêmes, la composition des deux listes porteuses de ces projets se suffisaient aussi à elles mêmes pour des échanges et des débats de fond.

Maintenant le travail d'élu du Comité Directeur va commencer.

Ainsi est-il utile d'avoir à l'esprit quelques principes qui doivent nous diriger, que nous devons respecter individuellement et collectivement :

CHARTRE : « ÊTRE MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR ET DES COMMISSIONS C'EST... » :

- « ÊTRE EXEMPLAIRE DANS SES PROPOS ET RELATIONS AUX AUTRES, SON ACTION ET L'EXERCICE DE SES MISSIONS ET FONCTIONS
 - ÊTRE RESPONSABLE ET EXPRIMER SON OPINION DE MANIÈRE OPPORTUNE AU SEIN DES INSTANCES OÙ IL SIEGE (INTERNES OU EXTERNES LANA)
 - ÊTRE SOLIDAIRE DES DÉCISIONS PRISES DÉMOCRATIQUEMENT
 - CONTRIBUER À LA PROMOTION DES VALEURS DE L'ATHLÉTISME
 - COLLABORER DE MANIÈRE HARMONIEUSE ET INDÉPENDANTE AVEC LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET LES ORGANISMES PRIVÉS PARTENAIRES
 - CONTRIBUER ET PARTICIPER À L'ÉLABORATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE LA LANA, LES FAIRE CONNAÎTRE ET LES EXPLIQUER
 - RESTER MAÎTRE DE SOI ET MESURE EN TOUTE CIRCONSTANCE
 - BANNIR LE FLÉAU DU DOPAGE ET TOUTE FORME DE TRICHÉRIE
 - S'ENGAGER À SUIVRE DES FORMATIONS ET PROMOUVOIR LE BÉNÉVOLAT »
-

Le Président conclut son intervention en énonçant son agenda depuis le 19/11 :

- 19/11 Soirée à la veille du Cross Sud Ouest UAGM à Gujan-Mestras
- 22/11 Sur son invitation, rencontre avec Christian Charpentier
- 23/11 Réunion avec les CTS (organisation ETR et préparation de leur réunion des 28-29/11)
- 26/11 Présence aux Championnats en salle B/M du territoire Limousin-Périgord
- 26/11 AG de l'AS Libourne
- 27/11 Cross-country Sud-Gironde à Camiran
- 30/11 Réunion avec les CTS (conclusions de leurs travaux des 28-29/11 avec Anne-Marie Vansteene, DTN Adjointe)
- 02/11 AG du Bordeaux Athlé

Le Président aborde ensuite la question ajoutée à l'ordre du jour à la demande de Christian Charpentier, en date du 27/11, au sujet de l'article 23.2 des statuts LANA : « *Information des membres du Comité Directeur sur les mesures prises concernant les rémunérations des dirigeants de la Ligue, conformément au § 23.2 des statuts de la LANA.* »

Le Président indique qu'aucun dirigeant du Comité Directeur n'a eu à quelque moment que ce soit l'intention, ni n'a l'intention d'être rémunéré, (ni d'avoir une voiture de fonction). Cet article 23.2 ne sera pas appliqué.

Le Président rappelle l'historique de cet article suite à un Décret Ministériel de 2004 autorisant la rémunération des Dirigeants des Fédérations sportives. C'est depuis cette date que figure cette clause dans les statuts FFA. Art 31.1 de 2015 complété en 2016 par l'obligation que le Comité Directeur en soit tenu informé (« additif à l'initiative du Groupe de Travail sur les textes dont je faisais partie » précise t-il).

« Les statuts-types des Ligues qui avaient été révisés furent soumis à l'approbation du CD FFA du 23/06. C'est lors de ce Comité Directeur que M. Marcel FERRARI, Président de la Ligue de Rhône-Alpes, a demandé qu'un tel article figure aussi dans les statuts-types des Ligues.

Le Comité Directeur et le service Juridique ont décidé d'ajouter cet article 23.2 aux statuts-types des Ligues puisque c'était une possibilité légale (cf. extrait du PV de cette réunion lu en séance).

Il rappelle que les statuts-types des Ligues ou des Comités départementaux peuvent être complétés mais sont soumis alors à l'avis de conformité de la CSR et de la Direction Juridique FFA ; mais ils ne peuvent en aucun cas être modifiés dans leur rédaction fédérale.

De fait, les statuts-types ainsi modifiés ont été diffusés par la FFA le 01/07/2016 à toutes les Ligues.

En tant que coordonnateur du groupe de travail ALPC sur le traité de fusion, il précise qu'il a intégré à ces statuts-types, sans modifier quoi que ce soit à la rédaction des statuts-types, les propositions statutaires du groupe, établies lors de la réunion du groupe du 28/06 (les nouveaux statuts-types Ligues n'avaient donc pas été encore reçus...).

Le Groupe de Travail représentatif des 3 Ligues et les membres du CD LAA ont été destinataires par ses soins le 09/07 de ce document où figurait alors cet article 23.2 voulu par le CD FFA.

Les Comités directeurs des Ligues réunis les 02/09 (Limousin) et 03/09 (Poitou-Charentes et Aquitaine) ont délibéré sur ces mêmes statuts comportant bien l'article 23.2 et les ont *approuvés à l'unanimité*.

Ce même document a été soumis à l'approbation des 3 AG des Ligues du matin du 19/11 et de l'AG constitutive LANA du 19/11 après-midi et a été adopté.

« Voilà donc pour répondre à la question de Christian Charpentier » conclut le Président en ajoutant : « Rien ne justifiait la polémique à ce sujet et ce que l'on a entendu ça et là et... qui semait le doute... ».

Martine Prévost précise que les rémunérations effectives du Président de la FFA (depuis 2005) et de la Secrétaire générale (2009-2012) étaient liées à leurs situations personnelles (non retraités) à devoir rendre compatibles avec l'exercice de leurs fonctions fédérales.

2- ADOPTION DE LA COMPOSITION DU BUREAU EXÉCUTIF ET DÉLÉGATIONS POUR LES OPÉRATIONS BANCAIRES ET POSTALES

2.1- BUREAU EXÉCUTIF

L'article 34.2 des statuts est lu par le président, puis il présente au vote du comité directeur la composition du bureau exécutif :

- 1^{er} Vice-Président délégué : Éric Raul
- 2^{ème} Vice-Président délégué : Patrick Gaumondie
- 4 Vice-Présidents : Antoine Lavabre, *en charge du territoire Gironde*
Joël Jollit, *en charge du territoire Poitou-Charentes*
Alain Magne, *en charge du territoire Limousin-Périgord*
Philippe Lafourcade, *en charge du territoire « 40-47-64 »*
- Secrétaire Générale : Hélène Denechau
- Secrétaire Adjointe : Maïté Lafourcade
- Trésorier Général : Jean-Pierre Rouquier
- Trésorier Adjoint : Samuel Edimo

À la suite de cette présentation, Christian Charpentier intervient en notant que le Président n'a pas tenu compte des remarques qu'il lui avait faites lors de leur rencontre et notamment de son désir, justifié par le résultat des élections, de voir figurer au sein du Bureau exécutif, quatre personnes de sa liste sur quatre postes : Vice-Président Délégué (Christian Charpentier), Vice-Président chargé du territoire « 40-47-64 » (Marilyn Georgel), Secrétaire Général (Éric Fradin) et Trésorier adjoint (Pierre-Yves Viillard).

Le Président souligne que le contexte est différent de celui des élections fédérales de 2012 (référence à certains écrits récents) car nous sommes élus selon un mode de scrutin de liste majoritaire.

Il rappelle qu'il y a, de plus, une nécessité de représentation des Territoires.

Le Président de la LANA étant de l'ancienne Ligue d'Aquitaine, il lui semble donc difficile d'envisager qu'un des deux Vice-Présidents Délégués le soit également. Il insiste aussi sur le fait que le Bureau est un Bureau Exécutif qui met en œuvre les travaux et décisions du Comité Directeur qui lui, a un rôle politique et où chacun aura l'occasion de s'exprimer.

Le Président indique qu'il maintient, en conséquence, la composition du Bureau Exécutif telle que présentée.

Éric Fradin intervient en faisant remarquer que concernant le Territoire de la Gironde, Antoine Lavabre a deux casquettes : celle de Président du Comité de Gironde et celle de responsable du Territoire Gironde.

Le Président fait valoir que le Président du Comité de Gironde doit être reconnu en tant que Vice-Président de la LANA dans un souci de légitimité et de lisibilité.

Antoine Lavabre précise que le scrutin ayant été serré, il va falloir travailler en harmonie et en bonne intelligence. Il fait valoir qu'il ne s'accroche à aucune fonction mais que s'il devait ne pas être chargé du Territoire Gironde, il souhaiterait néanmoins pouvoir en choisir la personne en accord avec ses colistiers.

Éric Fradin souligne que les résultats du scrutin étant ce qu'ils sont, la non-représentativité des deux listes au sein du bureau pourrait poser des problèmes dans l'avenir.

Le Président conclut ainsi : « C'est à nous tous de démontrer que ces éventuelles inquiétudes ne sont pas fondées. Les débats devront être les plus larges et ouverts possible y compris dans les Commissions ».

Christian Charpentier : « Nous avons tous un même objectif : que tout aille bien voire même mieux ; nous sommes tous des passionnés d'athlétisme ; nous n'avons pas à cultiver les différences de vue ; nous avons plutôt des divergences sur le *comment* ».

Demande d'Interruption de séance par Christian Charpentier pour consulter ses colistiers avant le vote. Demande accordée par le Président.

Au retour des membres concernés, il est procédé au vote à bulletin secret.

À cet effet, le Président demande à Véronique Ferrier (CSOE) de distribuer les bulletins de vote.

31 votants : 1 nul 19 oui 11 non

La composition du bureau exécutif proposée par le Président est donc adoptée. Le bureau exécutif est installé.

2.2- DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS

Le président propose pour :

- les opérations bancaires : que délégation soit donnée au Président, au Trésorier Général et au Trésorier Adjoint
- les opérations postales : que délégation soit donnée au Président, à la Secrétaire Générale, à la Secrétaire adjointe, au Trésorier Général et à une employée de la LANA (Aline)

Vote à main levée : 1 contre 30 pour

Les délégations de pouvoir susdites sont donc adoptées.

3- ÉLECTIONS DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Le Président rappelle l'article 35.3 des statuts.

Christian Charpentier fait remarquer qu'il y aura des commissions « à plusieurs vitesses » : des commissions au niveau LANA, des commissions au niveau des territoires et des commissions de niveau départemental.

Le Président précise que les Territoires constituent une « organisation territoriale » de la Ligue et, que contrairement aux Comités Départementaux, ils ne sont pas des associations déclarées loi 1901 ni des structures déconcentrées.

Il rappelle qu'il « est impératif statutairement » qu'il y ait une personne de chaque territoire dans chaque commission.

Christian Charpentier relève ensuite qu'à l'article 35.5 il est précisé que le Président, le Secrétaire général, le Trésorier général et les vice-Présidents de chaque territoire sont membres de droit de chaque commission régionale. Il juge que cela risque de rendre pléthorique le nombre des membres et donc de présenter une lourdeur excessive.

Il est convenu, sur proposition du Président, que le Président, le Trésorier et la Secrétaire générale ne siègent pas dans les commissions sauf cas de nécessité ou de demande des commissions.

Antoine Lavabre souligne que chaque commission doit rester très ouverte dans leur composition et que si le nombre limité à 7-8 personnes envisagé semble raisonnable, il pourrait néanmoins se faire que certaines d'entre elles soient composées d'un plus grand nombre.

Intervention de Marie-Anne Gorichon-Dias pour proposer que les votes qui suivent soient à main levée. *La proposition est acceptée à l'unanimité des membres du Comité Directeur et par Véronique Ferrier, représentante CSOE.*

Noms des Président(e)s de commissions présentés par le Président ou candidature exprimée en séance :

- **CF Régionale** *Commission Formation Régionale*
Candidate : **Martine Laval** (en binôme présenté avec Yves Orlianges) ---- *élue à l'unanimité*
- **COT Régionale** *Commission des Officiels Techniques Régionale*
Marie-Anne Gorichon-Dias ----- *élue à l'unanimité*
- **CoMed Régionale** *Commission Médicale Régionale*
Antoine Lavabre ----- *élu à l'unanimité*
- **CSR Régionale** *Commission des Statuts et Règlements*
Jacqueline Dolosor ----- *élue à l'unanimité*
- **CSO Régionale** *Commission Sportive et d'Organisation*
Philippe Lafourcade ----- *élu à l'unanimité*
- **CRM** *Commission Régionale de Marche*
Hélène Haslay ----- *élue à l'unanimité*
- **CRJ** *Commission Régionale des Jeunes*
Francis Eyheramouno ----- *élu à l'unanimité*
- **CRAM** *Commission Régionale de l'Athlétisme Masters*
Alain Limouzin ----- *élu à l'unanimité*
- **CRASL** *Commission Régionale de l'Athlétisme Santé Loisir*
Martine Prévost ----- *élue à l'unanimité*
- *Commission Régionale d'Accès à la Performance et au Haut Niveau*
Yoan Cabirol (en binôme avec Gérard Pajot) ----- *élu à l'unanimité*
- *Commission Communication et Partenariats*
Patrick Gaumondie ----- *élu à l'unanimité*
- *Commission Régionale de Finances*
Yves Orlianges (18 voix), Candidat : Éric Fradin (12 voix) 1 abstention
Yves Orlianges ----- *élu Président de la Commission Régionale des Finances*
- *Commission Handisport et Sport Adapté*
Sébastien Peyen (en binôme avec Nadia Bali-Abdou) ----- *élu à l'unanimité*

- *Commission Régionale des Équipements Sportifs*
 - o Interrogé, Christian Charpentier indique qu'il ne brigue pas la Présidence de cette Commission.
 - o Il est convenu que les Vice-Présidents chargés des quatre territoires auront en charge répartie de cette commission jusqu'à ce qu'ils trouvent un « référent équipement » sur leurs territoires respectifs.
 - o Cette commission n'aura, pour l'instant, pas de Président.
 - o Le Président indique que Dominique Lionard pourrait assurer un lien de coordination entre eux et le Comité Directeur si besoin.

Il est rappelé que chaque Président élu de commission devra, au plus tard début janvier, proposer la composition de sa commission au bureau exécutif (article 35.3 des statuts). Composition comprenant obligatoirement un correspondant de chaque territoire proposé par chaque Vice-Président de territoire.

Les missions des commissions obligatoires sont les mêmes que celles énoncées dans les statuts de la Fédération ; celles des commissions spécifiques LANA figurent au projet de la liste majoritaire.

Le Président indique que les projets des deux listes seront diffusés aux Présidents de Commissions comme base de travail dès que celles-ci seront composées.

Christian Charpentier demande s'il y a une règle sur le cumul de présences au sein des Commissions, jugeant qu'il est souhaitable que les membres du CD puissent faire partie d'une ou deux commissions au maximum.

Le Président partage ce point de vue tout en souhaitant que tout membre du Comité Directeur puisse faire partie, si candidat, d'une commission LANA ou territoriale et que les membres de chaque liste non élus au comité directeur le puissent aussi. Information des candidatures à communiquer.

4- COMMISSION CRCHS

L'élection du Président de cette commission se déroulera cet après-midi du 03/12, lors d'une réunion que le Président LANA présidera et qui rassemblera les présidents des 12 CDCHS et 3 CRCHS ou leurs représentants.

Le Président nomme le Vice-Président délégué, Patrick Gaumondie, comme son représentant à la CRCHS pour les réunions suivantes.

5- PROPOSITION DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président rappelle l'article 15 des statuts qui rend obligatoire la nomination d'un commissaire aux comptes. Il propose avec Jean-Pierre Rouquier, Trésorier Général, la nomination du Cabinet comptable Partexia (représenté par Monsieur Jean-Bernard Viste) dès le 1^{er} janvier 2017 et de régulariser sa fonction lors de l'AG financière sans préjudice d'avoir toujours recours à l'expert comptable actuel pour le suivi de la comptabilité.

6- TRAITÉ DE FUSION

La LANA sera installée par la FFA dans son fonctionnement (sites Internet, SIFFA, etc.) au 1^{er} janvier 2017. Le traité de fusion s'applique avec effet différé au 31/12/2016.

Ainsi, jusqu'à cette date, les deux Ligues Poitou-Charentes et Limousin la constituant continuent de fonctionner par délégation en assurant le fonctionnement courant et la réalisation des actions déjà prévues ou programmées et donc sans engagement financier non prévu hors dépenses courantes de fonctionnement de quelque nature que ce soit.

Après le 1^{er} janvier 2017 il ne doit plus y avoir d'activités financières dans ces deux « anciennes » Ligues Poitou-Charentes et Limousin, autres que celles résultantes du fonctionnement antérieur au 31/12/2016. L'arrêt des comptes est acté au 31 décembre 2016 pour ces deux Ligues.

Les « Présidents » de ces deux Ligues ont donc délégation avec leurs collaborateurs à cet effet, afin de permettre le transfert de l'actif net à la LANA début 2017.

Pour information, Jean-Pierre Rouquier annonce l'embauche d'une comptable depuis le 1^{er} décembre 2016, sur un poste vacant LAA.

7- DATES DE RÉUNIONS : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIÈRE - COMITÉ DIRECTEUR

7.1- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIÈRE

Date : le 1^{er} avril 2017 après-midi

Lieu : Angoulême

Envisager en fin de matinée des travaux sur 3 ou 4 ateliers suivis d'un repas.

7.2- COMITÉ DIRECTEUR

Deux dates sont programmées : le 4 février 2017 de 9h30 à 12h30 et le 4 mars 2017 de 14h à 18h (finances) au siège LANA.

8- CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE EN SALLE 18 ET 19 FÉVRIER 2017

Le Président donne la parole à Éric Fradin, coordonnateur du C.O.L. de ces championnats.

Le C.O.L. est sous la responsabilité d'Éric Fradin, assisté de René Meyer.

Point présenté sur les actions déjà menées :

- Réunion avec la FFA pour évaluer les besoins.
 - Réunion avec la Mairie de Bordeaux au sujet des difficultés d'accès liées à la programmation d'un match de football des Girondins le 18/02 au soir.
 - Sécurité : entrées, extérieur et intérieur du Stadium
 - Bénévoles : il sera fait appel aux bénévoles, en privilégiant la proximité (girondins).
 - Le jury sera constitué et proposé par Philippe Lafourcade et Alain Gouguet.
 - Le médical sera sous l'autorité d'Antoine Lavabre.
 - Un repas des bénévoles est prévu le samedi soir. Le cout de 10€ par repas a été validé par la Fédération.
 - La liste des besoins en équipements va être envoyée au Chef de projet FFA.
 - Les recettes de la buvette iront à la LANA.
 - La Ville de Bordeaux avait demandé l'organisation d'animations à l'attention d'un public jeune dans le centre ville ou dans des quartiers dits difficiles ; à ce jour il n'y a pas eu de courrier formalisant cette demande, il faut donc reprendre contact avec Elsa Pillette (Chef du service des affaires institutionnelles de la FFA) pour qu'elle prenne contact avec la Ville de Bordeaux à ce sujet.
 - La billetterie devrait être lancée la semaine prochaine.
 - Question : Y-aura-t-il des actions en faveur des clubs d'athlétisme et des scolaires pour assister à ces championnats ? Réponse : Cela relève de la Fédération. À voir...
 - Courriel de M. Michel Samper (Président du GIFFA) adressé à Daniel Arcuset, qui souhaite procéder à une remise de prix à des journalistes lors de ces championnats. Le courriel sera transmis au COL pour prise de contact à cet effet.
-

9- PROPOS DIVERS

- Jean-Pierre Rouquier informe les membres du Comité Directeur que suite à l'Assemblée Générale du 19 novembre, quatre clubs LAA non présents ont reçu un courrier faisant état d'une pénalité (prévue dans la circulaire financière de la Ligue d'Aquitaine). Ceux-ci font appel à cette décision. Par souci de gain de temps, Jean-Pierre souhaite saisir le Comité Directeur de ce sujet. Au vu des raisons et arguments fournis par ces clubs, il est décidé consensuellement que seuls deux clubs sur les quatre concernés devront acquitter la dite pénalité.
 - Intervention de René Meyer : « Qui sera chargé des animations sur la place de Bordeaux et de l'opération Vivons 100 % Sport à l'avenir ? Le territoire ou la LANA ? Il faudrait à l'avenir préciser cela ».
-

Fin de la réunion 12h34.

- Réunion suivie d'un repas en commun dans un restaurant proche.
 - Courte réunion du bureau exécutif avant le repas, à la demande du Président, pour programmer les dates des 2 premières réunions du bureau à la Maison Régionale des Sports de Talence.
 - o Lundi 19/12 – 18h00
 - o Lundi 09/01 – 18h00 (avec tous les présidents de commissions LANA)
-

Daniel Arcuset
Président

Hélène Denechau
Secrétaire Générale
